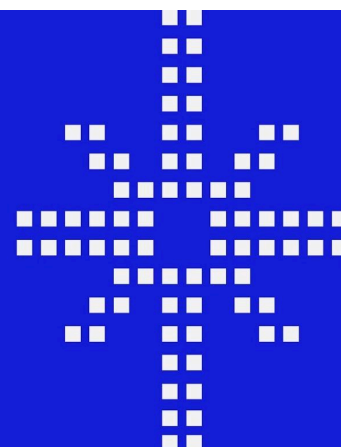


European Legal  
Sovereignty Day

24.06.2026 Brussels



# European Legal Sovereignty Day

**24 juin 2026 - Bruxelles**

Le **European Legal Sovereignty Day** est une conférence européenne d'une journée consacrée à une question centrale : **comment garantir que le droit européen reste souverain, effectif et légitime à l'ère de l'intelligence artificielle ?**

Alors que l'IA transforme déjà les pratiques juridiques, l'accès au droit, la production de services juridiques et l'organisation de la justice, cette journée propose de dépasser le seul débat technologique. Elle interrogera les conditions politiques, juridiques, économiques, techniques et déontologiques d'une souveraineté juridique européenne concrète.

Coorganisée par le **Conseil national des barreaux**, avec l'appui de la **DBF**, du **Barreau de Bruxelles francophone** et du **Legal Data Space**, la journée réunira des professionnels du droit, des institutions européennes, des magistrats, des chercheurs, des représentants des barreaux et des acteurs de la régulation.

L'objectif est de construire une réflexion commune autour de quatre questions structurantes :

- comment préserver la tradition juridique continentale ;
- comment rendre le droit européen visible et exploitable dans l'environnement numérique ;
- quelles garanties humaines, juridiques et déontologiques imposer à l'IA juridique ; et
- quelle infrastructure européenne bâtir pour passer de la réflexion au déploiement.

## Programme de la journée

Horaire	Séquence
---------	----------

09h30 – 10h00	Ouverture institutionnelle
10h00 – 11h00	Bloc 1 - Pourquoi préserver le droit continental à l'ère de l'IA ?
11h00 – 11h15	Pause-café
11h15 – 12h15	Bloc 2 - Comment rendre le droit continental opérable dans l'espace numérique ?
12h15 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 14h15	Introduction de l'après-midi par le juge Nicolas Guillou
14h15 – 15h30	Bloc 3 - Quel cadre juridique, éthique et déontologique pour l'IA juridique ?
15h30 — 15h45	Plaidoirie pour la garantie humaine dans l'IA juridique par Julie Couturier
15h45 – 16h15	Pause
16h15 – 17h15	Bloc 4 - Quelle architecture européenne pour une souveraineté juridique concrète ?
17h15 – 17h30	Conclusion
À partir de 17h30	Cocktail et échanges informels

# Ouverture institutionnelle

09h30 – 10h00

La journée s'ouvrira par une séquence institutionnelle consacrée aux enjeux démocratiques, professionnels et européens de la souveraineté juridique à l'ère de l'IA.

Avec les interventions de :

- **Marie Dupont**, Bâtonnière de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles ;
- **Julie Couturier**, Présidente du Conseil national des barreaux ;
- **Chloé Ridel**, députée européenne, par message vidéo.

## Bloc 1: Pourquoi préserver le droit continental à l'ère de l'IA ?

10h00 – 11h00

Ce premier bloc posera les fondements de la journée. L'intelligence artificielle ne transforme pas seulement les outils des juristes : elle influence aussi la manière dont le droit est recherché, interprété, hiérarchisé et rendu accessible.

Le droit continental sera abordé comme une tradition juridique vivante, fondée sur la codification, la hiérarchie des normes, le raisonnement juridique, la protection des droits fondamentaux et le rôle spécifique du juriste. À l'ère de l'IA, cette tradition peut être fragilisée par la standardisation des raisonnements, la domination de modèles juridiques extérieurs et la concentration de la valeur autour d'acteurs technologiques privés.

Ce bloc interrogera donc ce que l'Europe doit préserver : une méthode de raisonnement, une conception du droit, une culture juridique et les conditions économiques d'un marché juridique européen souverain.

Interventions prévues :

- **Philippe Dupichot**, Président de l'Association Henri Capitant ;
- **Aurore Hyde**, Professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Reims, sur la manière continentale de penser le droit et le rôle du juriste à l'ère du calcul algorithmique ;
- **Giovanni De Gregorio**, Professeur de droit et technologies à la Católica Global School of Law, sur l'effectivité de la souveraineté juridique européenne face aux défis de l'IA ;
- **Bruno Deffains**, Professeur d'économie du droit à l'Université Paris Panthéon-Assas, et **Pierre Berlioz**, Professeur de droit privé à l'Université Paris Cité, sur la captation de la valeur du droit et la structuration d'un marché juridique européen souverain.

## Bloc 2 : Comment rendre le droit continental opérable dans l'espace numérique ?

11h15 – 12h15

Le deuxième bloc portera sur les conditions concrètes d'existence du droit dans l'environnement numérique. Publier le droit ne suffit plus : pour être effectivement pris en compte par les systèmes numériques et les outils d'IA, le droit doit être accessible, structuré, documenté, interopérable et compréhensible par les machines sans perdre sa signification juridique.

Cette séquence abordera le passage d'un droit simplement numérisé à un droit réellement exploitable dans l'espace numérique. Elle traitera notamment des standards juridiques, des métadonnées, des bases de connaissances, des graphes, des services publics de la donnée juridique et des nouvelles formes de gouvernance des usages.

Interventions prévues :

- **Alain Pilette**, Directeur adjoint pour la Justice, Direction générale de la Justice et des Affaires intérieures, Conseil de l'Union européenne, sur l'e-Justice et la coopération judiciaire européenne ;
- **Edyta Posel-Częścik**, cheffe de l'unité « EUR-Lex et information juridique » à l'Office des publications de l'Union européenne, sur le rôle d'un service public européen de la donnée juridique ;
- **Monica Palmirani**, Professeure à l'Université de Bologne, spécialiste des standards juridiques et de l'IA appliquée à la législation, sur la préservation de la connaissance juridique à l'ère de l'IA ;
- **Primavera De Filippi**, Directrice de recherche au CNRS et Faculty Associate au Berkman Klein Center for Internet & Society à Harvard, sur le passage du droit structuré au droit actionnable, notamment à travers les licences dynamiques, la traçabilité et la gouvernance numérique des usages.

## Introduction de l'après-midi

**14h00 – 14h15**

L'après-midi sera introduit par **Nicolas Guillou**, juge à la Cour pénale internationale, autour des enjeux de justice, de responsabilité et de garanties humaines dans l'usage des technologies numériques.

## Bloc 3 : Quel cadre juridique, éthique et déontologique pour l'IA juridique ?

**14h15 – 15h45**

Le troisième bloc répondra aux préoccupations centrales des professions du droit et des institutions judiciaires. L'IA juridique ne peut être envisagée uniquement comme un instrument d'efficacité. Son usage soulève des questions de responsabilité, de secret professionnel, de contrôle humain, d'indépendance, de qualité du raisonnement juridique et de respect des droits fondamentaux.

Cette séquence examinera les conditions de légitimité de l'IA dans les pratiques juridiques : qui contrôle l'outil, selon quelles compétences, avec quelle traçabilité, quelle responsabilité et quelles garanties déontologiques. Elle mettra en discussion l'idée d'une garantie humaine effective, adaptée aux usages professionnels du droit et de la justice.

Interventions prévues :

- **François Girault**, Président de la Commission Prospective et Innovation du Conseil national des barreaux, sur les offres hybrides associant IA et avocat ;
- **Haffide Boulakras**, Directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature, sur la place de l'humain dans la décision judiciaire à l'ère de l'IA ;
- **Elena Yurkina**, Conseil de l'Europe, sur les standards européens pour une IA juridique digne de confiance, respectueuse des droits fondamentaux et de l'État de droit ;
- **Anna Drozd**, Conseil des barreaux européens, sur la réponse des barreaux européens aux enjeux de l'IA et de la garantie humaine ;
- **Nathalie Devillier**, experte en gouvernance de l'IA, responsabilité et éthique des technologies émergentes, sur les conditions opérationnelles permettant de passer des principes aux garanties effectives.

Puis **Julie Couturier**, Présidente du CNB, fera une plaidoirie pour la garantie humaine dans l'IA juridique, clôturant les discussions portées par le bloc 3.

## **Bloc 4 : Quelle architecture européenne pour une souveraineté juridique concrète ?**

**16h15 – 17h15**

Le dernier bloc sera consacré aux infrastructures nécessaires pour faire exister une souveraineté juridique européenne dans la durée. L'enjeu n'est pas seulement de définir des principes, mais de construire les conditions techniques, institutionnelles et économiques permettant de les appliquer.

La discussion portera sur les dépendances technologiques actuelles, les modèles de langage, les infrastructures cloud, les standards d'interopérabilité, les communs numériques, les données juridiques ouvertes, les ontologies et les espaces européens de données. Une attention particulière sera accordée au rôle du **Legal Data Space** comme infrastructure de confiance pour la filière juridique européenne.

Cette séquence prendra la forme d'interventions courtes, conçues pour favoriser la diversité des points de vue et les échanges avec la salle.

Interventions prévues :

- **Thomas Saint-Aubin**, Legal Data Space, sur la construction d'un intermédiaire européen de données pour la filière juridique ;
- **Me Fatoumata Brouard**, sur le conseil juridique augmenté, le secret professionnel et le contrôle effectif de l'avocat ;
- **Olivier Dion**, Digital New Deal, sur les infrastructures industrielles européennes de l'IA et les conditions de passage à l'échelle.
- D'autres personnalités possibles pour ce panel.

## **Conclusion : 17h15 – 17h30**

La conclusion reviendra sur le fil conducteur de la journée : l'Europe ne peut accepter une IA juridique sans responsabilité identifiable, sans cadre déontologique et sans garantie humaine effective.

Cette séquence permettra de formuler les prochaines étapes d'un travail européen commun autour de la souveraineté juridique, de la protection des professions du droit, de l'effectivité des droits fondamentaux et de la construction d'infrastructures numériques de confiance.